



## ARRÊTÉ N°57/2023

### Circulation alternée par panneaux RD68 Rue de la Violette Du 03 au 06 Avril 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant des travaux de réparation d'une fuite sur le réseau eau potable, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 au droit du chantier sur la RD68 rue du de la Violette du 3 au 6 avril 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 03/04/2023

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**